

Règles de la maison

§ 1 Champ d'application du règlement intérieurLe règlement intérieur s'applique à la participation à l'événement *Tutticanti, Verein tuttiCanti 2024, p.A. Norbert Schaller, Hattli 31, 1716 Oberschrot* (ci-après dénommé l'organisateur) ainsi qu'à l'accès à la zone de l'événement utilisée par l'organisateur, y compris les places de parking et les chemins menant au lieu de l'événement.

En achetant le billet d'entrée (également un contrat d'achat avec un fournisseur tiers), le visiteur reconnaît la validité du présent règlement intérieur. Cela s'applique également si le lieu est entré dans d'autres cas.

§ 2 Droits domiciliairesLes droits domiciliaires incombent à l'organisateur.

Le service de sécurité et de sécurité qu'il emploie est en droit d'exercer et de faire respecter les droits domiciliaires au nom de l'organisateur, en particulier d'effectuer des contrôles conformément au présent règlement intérieur ou d'exécuter l'expulsion et l'expulsion du site de l'événement conformément au présent règlement intérieur ou aux dispositions légales.

§ 3 Enregistrements sonores et visuels

Toute personne qui pénètre sur le site de l'événement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, reconnaît qu'elle assiste à un événement public et accepte que des enregistrements sonores et visuels puissent être réalisés gratuitement à son sujet, qu'elle puisse être utilisée au moyen d'un affichage vidéo direct ou différé, pour une transmission, une transmission ou un enregistrement direct ou différé, au moyen de photos ou d'autres technologies médiatiques gratuitement.

Les visiteurs sont également conscients et acceptent que, pour des raisons de sécurité de tous et pour punir les violations du règlement intérieur et les violations de la loi, des enregistrements vidéo des zones de spectateurs seront effectués dans toute la zone de l'événement.

Toute personne entrant sur le site de l'événement consent irrévocablement à la libre utilisation de son image et de sa voix pour tous les supports présents et futurs de photographies, films (images animées), émissions en direct, diffusions et/ou enregistrements d'images et/ou de sons créés par l'organisateur ou ses agents dans le cadre de la visite du stade ou de l'événement.

Toute personne qui entre sur le site de l'événement reconnaît qu'elle peut réaliser des enregistrements sonores et/ou d'images et/ou des descriptions du site ou de l'événement, ainsi que les résultats et/ou statistiques de l'événement pour un usage privé uniquement. Dans tous les cas, il est interdit de transmettre du matériel audio et/ou visuel, des descriptions, des résultats et/ou des statistiques de l'événement en tout ou en partie via Internet, la radio, la télévision ou d'autres technologies médiatiques actuelles et/ou futures, ou d'aider d'autres personnes à mener à bien de telles activités. Les actions ne sont autorisées qu'aux personnes/entreprises officielles autorisées par l'organisateur.

En date du : mai 2024